



QUALIFICATION



emplois d'avenir

POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

COLLOQUE

Les emplois d'avenir dans les collectivités territoriales

Les enjeux du recrutement et de la formation

METIERS



PROFESSIONNALISATION



MUTUALISATION



Mardi **23**
Septembre 2014

Espace du Centenaire
Auditorium de la Maison de la RATP
189, rue de Bercy - Paris 12^e

CO-ORGANISÉ PAR



Créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ce dispositif repose sur le triptyque emploi / formation / accompagnement. En effet, l'amélioration de la situation des personnes éloignées de l'emploi dépend rarement du seul facteur travail. Pour que cet accès à l'emploi constitue un véritable tremplin, il faut ainsi agir sur les paramètres structurant cette insertion professionnelle (une expérience professionnelle significative et une formation) et sécuriser l'individu dans son parcours (accompagnement socio-professionnel).

Les collectivités territoriales sont, en tant qu'employeurs, directement concernées par la mise en œuvre de ce dispositif. Fin juin 2014, elles avaient déjà recruté plus de 33 000 emplois d'avenir. 71 % de ces recrutements concernent l'un des six métiers suivants : agent d'entretien, agent des services techniques, agent technique polyvalent, agent d'entretien des espaces verts, agent d'accueil et agent d'animation.

Le ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social et le CNFPT organisent ce colloque afin de sensibiliser les collectivités territoriales, tout particulièrement les nouveaux élus locaux et intercommunaux, aux emplois d'avenir, et d'accompagner le déploiement de ce dispositif. À l'heure où le gouvernement a fait le choix d'ouvrir 45 000 contrats supplémentaires aux 50 000 déjà programmés pour 2014, ce colloque permettra de valoriser les opportunités de recrutement et les dispositifs de formation.



Animateur : **Jean DUMONTEIL**,
directeur de la Lettre du secteur public



08h45 / 09h15

Accueil des participants

09h15 / 09h30

Allocation d'ouverture

François REBSAMEN, Ministre du travail,
de l'emploi et du dialogue social

09h30 / 09h45

Indicateurs clés sur les emplois d'avenir

Emmanuelle WARGON, Déléguée
générale à l'emploi et à la formation
professionnelle

09h45 / 11h15 **Table ronde**

« Quelle démarche pour recruter en emplois d'avenir ? »

L'embauche en emplois d'avenir répond à des principes simples principalement liés au profil du jeune recruté : âge, niveau de qualification, difficulté à entrer dans le marché du travail. Pour accompagner l'engagement des employeurs, l'État prend en charge pendant trois ans les salaires à hauteur de 75 % du SMIC brut. Près de 9 000 employeurs publics locaux se sont déjà inscrits dans cette démarche. Comment les autres collectivités peuvent-elles rejoindre ce mouvement en faveur de l'insertion des jeunes dans le monde du travail ?

11h15 / 11h30

Pause-café



11h30 / 13h00 Table ronde

« Comment mutualiser le recrutement des jeunes en emplois d'avenir ? »

Les collectivités territoriales recrutent, principalement, des jeunes en emplois d'avenir à temps plein. Toutefois, elles peuvent aussi, notamment pour les plus petites d'entre elles, embaucher dans le cadre d'une démarche de mutualisation. Le jeune en emploi d'avenir partage alors son temps de travail entre les différentes collectivités. Quels acteurs interviennent ? Quelle procédure suivre ?

13h00 / 14h15

Cocktail déjeunatoire

14h15 / 15h30 Table ronde

« Formation d'adaptation, formation de professionnalisation des emplois d'avenir : quels enseignements peut-on tirer après une année de mise en œuvre ? »

Pour les emplois d'avenir, le CNFPT propose, dans le cadre de la mission que lui a confiée le législateur, une formation d'adaptation (1^{re} phase d'intégration), des itinéraires de formation composés d'une phase de stabilisation (itinéraire métiers et savoirs de base) et une phase de consolidation (formation de professionnalisation et préparation aux concours). Depuis le lancement de ce dispositif, le CNFPT a accueilli en formation plus de 15 000 jeunes en emplois d'avenir. Quels premiers enseignements peut-on en tirer ?

15h30 / 17h00 Table ronde

« Quelle formation qualifiante pour les emplois d'avenir ? »

Le parcours du jeune se construit grâce à des compétences acquises par l'expérience, par la formation et par la qualification professionnelles, dans l'objectif d'intégration de la collectivité territoriale et/ou l'obtention d'un certificat (titre, diplôme, CQP, etc.). Des actions sont engagées aujourd'hui afin de renforcer notamment la coordination entre les compétences de la Région en matière de qualification professionnelle et les missions de formation professionnelle dévolues au CNFPT. Quelles perspectives tirer de ces initiatives locales ?

17h00 / 17h15

Allocation de clôture

François DELUGA, Président du CNFPT,
Maire du Teich

QUELQUES INDICATEURS-CLÉS

Plus de
9 jeunes sur 10
sont recrutés à temps plein



34 h,
c'est la durée hebdomadaire moyenne
des contrats **Emplois d'avenir**
tous secteurs confondus



Plus de
1 jeune sur 2
tous secteurs confondus,
est recruté d'emblée pour **3 ans**



Plus de **90 %** des CDD initiaux
d'un an sont renouvelés



Une mobilisation
de tous les acteurs de l'emploi
et de la formation pour garantir
aux jeunes une insertion
professionnelle durable



Plus de **80 %** des jeunes
bénéficient déjà d'un
engagement de formation
de la part de leur employeur

.....

aide à la **construction
de parcours**

adaptation
au poste de travail

formation
qualifiante

remise à
niveau

acquisition de nouvelles
compétences

VAE

(validation des acquis
de l'expérience)



■ Renseignements :

Jérémy BLAZQUEZ – Directeur de Projet – Mission emplois d'avenir – CNFPT – jeremy.blaquez@cnfpt.fr
François MEYER – Directeur de Projet – Direction générale – CNFPT – francois.meyer@cnfpt.fr

■ Inscriptions :

Eliane SPIELMANN – Assistante de formation – eliane.spielmann@cnfpt.fr – 01 55 27 44 88